

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or
Canton Beaune-Sud

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2017

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire
Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoint
Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck, Mme DUBUET Nathalie, Mme CAIRE
Marie-Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn, SORDET Eric

Absents excusés : Mr PARIARCHE Joël, Mr TAILLIART Romaric,

Secrétaire de Séance : Mr BAUDINET Franck

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 8 juin 2017 est adopté.

2°) REVISION DU P.L.U.

Pour mettre en application de nouvelles règles imposées par la loi ALUR, un coût supplémentaire de 1400€ nous est demandé par le cabinet d'étude qui a en charge la révision du PLU: Après lecture de la proposition d'honoraires, le Conseil Municipal décide d'approuver ce coût supplémentaire.

3°) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire a reçu un projet de rénovation du réseau d'eau potable de la rue des Eaux et la mise en conformité de la protection incendie: Les travaux consistent au renouvellement de 450 m de conduite d'eau de diamètre 60mm par une nouvelle conduite de diamètre 125mm et à la pose d'une borne incendie pour un coût global estimé à 80 000€ H.T: 2/3 de la dépense réelle serait à la charge de la Communauté d'agglomération qui a la compétence "eau" et 1/3 resterait à la charge de la commune qui a la compétence protection incendie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte ce projet.

4°) DECISION MODIFICATIVE

La commune avait décidé de prendre une partie à sa charge soit 4 080.92€ du coût des travaux pour l'équipement en électricité du Lotissement du Verger du Château, rue des Eaux. Pour procéder au règlement de cette facture, il y a lieu de rédiger une délibération afin de prévoir des crédits au compte 21534 « Réseau d'électrification » pour 4 080.92€ en prélevant cette somme sur le compte 21318 « Autres bâtiments publics ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision.

5°) RAPPORTS ANNUELS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le maire donne acte de la diffusion des rapports annuels 2016 de la Communauté d'Agglomération Ces rapports sont consultables sur le site www.beaunecoteetsud.com.

6°) URBANISME EN COURS

Permis de construire acceptés : Mr et Mme COSTE et Mr Martin Verger du Château

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or
Canton Beaune-Sud

7°) Projet de sentier piétonnier route de BLIGNY

Pour que ce projet ait lieu, il faudra peut-être couper des arbres (8)

8°) Que fait-on du terrain de tennis

Peut-être voir avec le club de tennis de BLIGNY-LES-BEAUNE ? S'il pourrait l'utiliser pour les entraînements

9°) GAZ (GASPAR)

Monsieur Le Maire informe que GRT Gaz a transmis  une convention pour signature concernant l'installation éventuelle d'une antenne sur le toit de la mairie pour la télé-relève des compteurs de gaz. Monsieur Le Maire doit demander des informations complémentaires; le conseil municipal ne semble pas très favorable à l'installation de cet équipement.

10°) Cyclone IRMA

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle aux sinistrés du cyclone IRMA pour l'intermédiaire de la CROIX ROUGE.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500€

11°) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BAUDINET est intervenu pour demander à ce qu'il soit envisagé d'éventuels aménagements paysagers concernant la rue des Eaux: Mr le maire a répondu qu'une étude sera prochainement lancée pour permettre aux véhicules de se croiser et pour rendre cette rue plus agréable tout en conservant son caractère "promenade".

Prochain Conseil Municipal prévu le 5 octobre 2017